# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 123374

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées mentales et leur famille dans le département de la Somme. Si un grand nombre d'enfants handicapés est scolarisé, le constat est beaucoup moins idyllique pour les plus déficients ou pour ceux présentant des troubles du comportement. Pour eux, la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) a donné une orientation en établissements spécialisés. 465 d'entre eux sont en liste d'attente d'IME (institut médico-éducatif) et se retrouvent scolarisés très partiellement voire déscolarisés. Les familles ont alors à leur charge une scolarisation à domicile, avec pour seule aide l'AEEH (allocation d'éducation d'enfants handicapés), donc peu de moyens et de compétences. Cette liste d'attente était de 300 en 2002 et, aujourd'hui, l'enfant doit attendre deux à trois ans pour entrer en établissement. De plus, cent jeunes adultes de « plus de vingt ans » se trouvent maintenus en IME au titre de l'amendement « Creton », faute de places en CAT, MAS et foyer de vie. Là encore, les listes sont conséquentes : 500 adultes sont en liste d'attente pour entrer en ESAT (CAT) ; 200 pour entrer en MAS ; 150 pour entrer en foyer de vie (sachant qu'un grand nombre est accueilli en Belgique, avec un financement de la sécurité sociale française et du conseil général de la Somme). Le manque de moyens est criant : les référents qui doivent accompagner chaque enfant scolarisable ont 150 élèves en charge et les élèves scolarisés en IME n'ont pas de référent faute de poste ; les AVS (auxiliaires de vie scolaire) sont en sous-effectif, peu formés, en CDD (de trois ans renouvelable une fois) et, en maternelle, ils sont remplacés par des ASEH (aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés) encore moins compétents dans le domaine de l'apprentissage ; la MDPH manque de personnel pour traiter les dossiers. Il lui demande quels moyens humains, matériels et financiers le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour répondre rapidement aux besoins urgents des personnes handicapées et à leurs proches.

### Données clés

**Auteur :** M. Maxime Gremetz
**Circonscription :** Somme (1re circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 123374
**Rubrique :** Handicapés
**Ministère interrogé :** travail, relations sociales et solidarité
**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2007, page 4724